

**2010/2667 - Lyon 9e - Autorisation donnée à la SERL, dans le cadre du réaménagement du Parc du Vallon de la ZAC de la Duchère, de déposer le permis de démolir sur 4 bâtiments appartenant à la Ville de Lyon - EI 09156** (Direction Centrale de l'Immobilier) (BMO du 05/07/2010, p. 1566)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

Mme GAY Nicole, rapporteur : Il s'agit de déposer le permis de démolir sur 4 bâtiments appartenant à la Ville de Lyon, dans le cadre du réaménagement du Parc du Vallon de la ZAC de la Duchère.

M. GIORDANO Alain, Maire du 9<sup>e</sup> arrondissement : Monsieur le Maire, chers Collègues, il est des dossiers pour lesquels on a particulièrement envie de les valoriser. C'est le cas du Parc du Vallon. Ce parc d'une superficie de 9 hectares, un de plus lancé durant ce mandat dans le 9<sup>e</sup>, apporte véritablement pour notre arrondissement un plus sur le plan écologique et humain.

Cette liaison verte entre le quartier de Vaise et de la Duchère est bien plus qu'un espace de respiration au cœur de la cité... C'est tout d'abord un projet qui a été travaillé avec les habitants, autour des élus, des services du GPV Duchère et au sein du Conseil de quartier, ce qui donne à cette réalisation une proximité et un gage d'intégration dans son environnement (gestion de la mise en valeur du ruisseau, de la préservation des arbres et des nouvelles plantations, du positionnement des équipements dans cet espace public, de la particularité de l'éclairage, de son articulation au sein du quartier de la Duchère...).

C'est en effet un dossier qui touche à la fois les espaces verts (et j'ai eu beaucoup de chance de travailler avec Gilles Buna sur ce Parc du Vallon), mais aussi la démocratie locale et la délégation de Gérard Claisse et bien entendu, nous en parlons souvent avec Louis Lévêque, délégué à la politique de la Ville sur ce quartier de la Duchère principalement concerné.

Les gens qui ont habité dans les barres en bordure du Vallon le savent bien et comprennent bien la mauvaise utilisation de ce potentiel du Vallon qui n'a pas été pris en considération par les constructions de 1962. Ces grandes barres toutes retournées en direction du quartier, tournent le dos au Vallon dont la mise en valeur pourtant s'imposait et c'est justement ce que nous allons faire. Ainsi, le Parc du Vallon parfaitement intégré dans le projet urbain et humain de la Duchère permettra par des liaisons en direction du Plateau mais aussi de la Sauvegarde et du Château, de véritablement amener la nature en cœur de quartier.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien. J'essaye de ne citer le Gouvernement que lorsqu'il est impliqué dans des dossiers locaux. Je signale que j'avais eu une promesse de Mme Fadela Amara pour avoir 18 millions de la part de l'ANRU, en particulier pour faire les opérations de la Duchère. Or, lors du dernier Conseil de l'ANRU, cette somme a été

ramenée à 13 millions d'euros ce qui évidemment, va nous créer un certain nombre de difficultés dans l'agglomération.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)